

AFFAIRE N° 8

DEMANDE AUGMENTATION LOYER IMMEUBLE Mme Raphaël CARRERE servant
d'école au Brûlé.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 21 Décembre 1951

Mesdames,

Messieurs,

Madame Raphaël CARRERE, par lettre du 21 Septembre 1951, demande de porter le loyer de son immeuble servant d'école au Brûlé de 3.500 Frs à 6.000 frs mensuellement.

Le Directeur des Domaines, consulté, a fixé à CINQ MILLE FRANCS par mois le loyer de Madame Carrère qui l'accepte.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de ratifier au prix de CINQ MILLE FRANCS, la location mensuelle de l'Ecole du Brûlé et de fixer le point de départ de l'augmentation au 1er du mois qui suivra l'approbation de la présente délibération par Monsieur le Préfet./.

Le Maire,
Signé: OLIVIER.

M. GAUVIN. - Est-ce que Madame Carrère a fait des réparations à cet immeuble?

LE MAIRE. - L'immeuble est en bon état d'entretien. D'ailleurs la demande de Mme Carrère a été transmise au Service des Domaines qui nous a fait connaître, par lettre n° 208 D. du 3 Octobre 1951, qu'en raison de l'augmentation générale des loyers dans les localités proches de St-Denis le loyer de l'immeuble servant d'école au Brûlé peut être fixé à 5.000 Frs par mois.

Mis aux voix le prix de CINQ MILLE FRANCS (5.000 Frs) la location mensuelle de l'Ecole du Brûlé est ratifié à l'unanimité.

Incl pourvus à l'approbation
de M. le Préfet
St Denis le 27 Mai 1952
P. le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: Gouvarini

Approuvé
St Denis le 20/5/52
P. le Préfet et par délégué
le Secrétaire Général
Signé: Leroux